



PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

cahier
n° 2

Concept directeur



PILOTE

urbaplan

Igor Andersen

AMÉNAGEMENT & URBANISME

urbaplan

Camille Leviel, Simon Chevalley

avenue de Montchoisi 21

1006 Lausanne

tél. +41 21 619 90 90

www.urbaplan.ch

certifié iso 9001:2015

PAYSAGE, ESPACES PUBLICS

urbaplan

Elise Riedo

avenue de Montchoisi 21

1006 Lausanne

tél. +41 21 619 90 90

www.urbaplan.ch

ENVIRONNEMENT

urbaplan

Christophe Panchaud

avenue de Montchoisi 21

1006 Lausanne

tél. +41 21 619 90 90

www.urbaplan.ch

MOBILITÉ

Transitec

Florian Meyer, Camille Fallous

avenue Auguste-Tissot 4

1006 Lausanne

tél. +41 21 652 55 55

www.transitec.net

Structure du Plan directeur communal :



Diagnostic

Le cahier n° 1 présente le **contexte général** de la révision du Plan directeur veveysan. Il établit un **diagnostic territorial orienté**, structuré autour des différentes thématiques de l'aménagement du territoire veveysan. Ce diagnostic permet d'identifier les enjeux à prendre en compte dans le cadre du Concept Directeur. Finalement, une analyse des différentes **familles morphologiques** présentes à Vevey est réalisée dans le but d'esquisser la révision à venir des plans d'affectation.



Concept Directeur

Le cahier n° 2 constitue le volet stratégique du Plan directeur communal. Il offre une vision coordonnée à échelle communale des différents éléments à incidence spatiale à travers 6 axes thématiques. Il désigne les objectifs et principes d'aménagement prioritaires compte tenu des enjeux partagés, et couvre ainsi l'ensemble des aspects stratégiques permettant d'orienter et de hiérarchiser les aménagements à venir.

Mesures d'aménagement & programme d'action

La phase suivante de l'élaboration du Plan directeur communal concernera la mise au point et la planification des mesures spécifiques dépendantes des principes d'aménagement annoncés dans le Concept Directeur.

A. ORGANISATION URBAINE	6
A1 Viser une répartition équilibrée des activités, services et équipements sur le territoire communal _____	7
A2 Consolider l'armature urbaine _____	9
B. AMBIANCES & ÉVOLUTION DES TISSUS BÂTIS	12
B1 Renforcer l'identité morphologique et paysagère des quartiers _____	13
B2 Planifier l'évolution des tissus bâtis _____	14
B3 Améliorer l'expérience urbaine _____	15
C. ESPACES PUBLICS & PAYSAGE	18
C1 Conforter les séquences paysagères des rives du lac _____	19
C2 Révéler les différentes séquences de la Veveyse _____	20
C3 Mettre en valeur la campagne environnante _____	20
C4 Consolider l'offre en espaces publics de loisirs et de délasserment _____	21
D. MOBILITÉ	24
D1 Renforcer les mobilités douces _____	25
D2 Tendre vers un niveau de service de qualité optimale pour les transports publics urbains _____	26
D3 Organiser et conditionner le trafic des transports individuels motorisés _____	26
D4 Affirmer le rôle clé du secteur gare comme pôle structurant _____	27
E. NATURE & ENVIRONNEMENT	30
E1 Limiter les nuisances et pollutions _____	31
E2 Préserver les fonctions naturelles des unités paysagères _____	31
E3 Promouvoir la nature et la biodiversité en milieu urbain _____	32
E4 Encourager de bonnes pratiques environnementales au sein des espaces privés _____	33
F. ÉNERGIE	36
F1 Améliorer l'approvisionnement en énergie renouvelable des besoins de chaleur du territoire _____	37
F2 Promouvoir une production et une consommation d'électricité renouvelable et locale _____	38
F3 Diminuer la consommation énergétique du territoire _____	38
F4 Sensibiliser les citoyens et acteurs du territoire aux enjeux énergétiques _____	39
F5 Optimiser les ressources souterraines _____	39

A. ORGANISATION URBAINE

Le territoire veveysan est constitué par des quartiers aux **vocations et ambiances différenciées**, reliés par un réseau **d'espaces publics structurants**. L'enjeu général est de valoriser la **complémentarité programmatique** des quartiers et d'affirmer des ambiances distinctes, tout en assurant un **niveau d'équipement et de service équitable** sur le territoire.

Le **cœur emblématique**, constitué de la Vieille-Ville et du quartier de la gare, concentre les activités tertiaires, ainsi que les équipements publics et culturels. Le Concept Directeur vise à **conforter** ce cœur urbain par le maintien d'une **forte mixité programmatique**, allant de pair avec **l'animation et la mise en valeur des espaces publics** qui le constitue.



Rue du lac. Le centre-ville historique concentre les services et commerces, c'est le cœur animé de la ville.

Au-delà de la Vieille-Ville, d'autres secteurs visent une mixité programmatique caractérisée par des rez-de-chaussée actifs et des étages résidentiels; c'est le cas notamment de Plan-Dessus, de l'avenue Général Guisan et du nord de l'avenue de Gilamont.



Avenue Général Guisan. Le front nord de l'avenue accueille des commerces de proximité et des services au rez-de-chaussée.

Si la qualité de ces quartiers est liée à **l'animation des espaces publics**, des quartiers de nature plus résidentielle offrent quant à eux **calme et quiétude**. Dans ces secteurs, tel que Charmontey, des **polarités de quartier** permettent un accès à des services et commerces d'usage quotidien.



Boulevard Paderewski. En face de l'hôpital Samaritain, une boulangerie salon de thé amorce une centralité de quartier à renforcer.

Ces différentes polarités et vocations du territoire communal sont liées entre elles et avec les communes voisines par une **armature d'espaces publics structurants**.



Le rue du Clos est un axe structurant et la mise en valeur de cet espace public est prioritaire à échelle communale.

Le Concept Directeur identifie les **axes urbains structurants** qui sont prioritaires pour des projets de requalification de l'espace public. Pareillement, les **seuils d'entrée dans la ville et les espaces publics charnières entre quartiers** présentent un fort potentiel de **revalorisation**.



Le giratoire d'Entre-deux-Villes, en entrée de ville Est, est un espace public d'articulation majeur à valoriser pour améliorer les conditions de confort et de sécurité des modes doux et lier les différents projets alentour.

Enfin, la **couture fine** des quartiers est assurée par la mise en place de **franchissements équitablement répartis** de la Veveysse, des voies ferrées et du talus des Bosquets.

A1 VISER UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES ACTIVITÉS, SERVICES ET ÉQUIPEMENTS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

||||| A1.1 Par maintien des activités commerciales et de service dans la Vieille-Ville

Garantir le maintien des activités commerciales dans les rez-de-chaussée et de services aux premiers niveaux des bâtiments

→ *Par exemple via un règlement spécifique d'affectation de la Vieille-Ville*

Augmenter la part résidentielle dans les rues secondaires moins exposées

■ A1.2 Par l'organisation coordonnée des activités aux abords de la gare

Encadrer le développement des activités commerciales existantes afin de ne pas prêter la vitalité économique de la Vieille-Ville

Renforcer les activités tertiaires proches de la gare (services, hôtellerie, commerces, etc.)

■ A1.3 Par la mise à disposition d'une offre dédiée aux activités secondaires

Maintenir des activités secondaires au nord des Bosquets

Maintenir des activités secondaires au sud de Gilamont

Revaloriser le secteur d'activités secondaires le long des voies CFF derrière l'avenue Général-Guisan



Intégrer une réserve pour le développement d'activités secondaires dans le secteur Cour-aux-Marchandises

||||| A1.4 Par le maintien de secteurs offrant une mixité entre habitat, activités tertiaires et activités artisanales

Dédier prioritairement les rez-de-chaussée aux activités ouvertes sur l'espace public

→ *dans le quartier Plan-Dessus*

→ *le long des avenues Général Guisan et Nestlé*

→ *au nord de l'avenue de Gilamont*

||||| A1.5 Par le renforcement de la vocation artisanale du secteur de la Valsainte

Accentuer le caractère mixte artisanal et résidentiel du secteur de la Valsainte



A1.6 Par l'affirmation de polarités de quartiers concentrant des activités et services d'usage quotidien

Favoriser l'implantation de petits commerces alimentaires d'appoint et de services de proximité

Aménager des lieux publics répondants aux usages spécifiques du quartier



A1.7 Par le renforcement de secteurs privilégiés pour l'implantation d'équipements publics

Assurer une réserve pour des équipements publics dans le secteur de Cour-aux-Marchandises et Providence

→ *Compenser la disparition programmée de l'hôpital de la Providence par l'intégration de nouveaux programmes d'intérêt public (maison des générations, parc public, équipement culturel, etc.)*

A1.8 Par la valorisation d'activités se déployant sur l'espace public



Renforcer l'attractivité et la vocation de délasserment des rives du lac et de la Veveyse par une programmation spécifique (équipements culturels, services, terrasses...) et une meilleure coordination des aménagements



Favoriser la vocation culturelle et événementielle des espaces publics significatifs au sein des quartiers et une meilleure coordination des aménagements

A2 CONSOLIDER L'ARMATURE URBAINE



A2.1 Par la valorisation des espaces publics majeurs

Réaménager les espaces publics autour de la gare

→ *Place gare sud*

→ *Espaces publics gare nord au bas de la rue des Bosquets*

Réaménager la place du Marché (étude en cours)

Réaménager la place Robin

Requalifier la place Scanavin

Définir les conditions-cadres favorisant l'animation des places et des rues du centre-ville

A2.2 Par la mise en valeur des axes structurants



Définir des projets de requalification des voiries tenant compte de l'échelle des piétons et des usages riverains



Marquer les fronts bâtis des axes structurants et différencier leur traitement selon le contexte urbain



A2.3 Par une requalification des espaces publics de transition

Requalifier les seuils d'entrée de ville (Entre-deux-Villes, Bergère, Gilamont, Charmontey)

Requalifier les seuils interquartiers (interface Plan-Dessous et Vieille-Ville, Plan-Dessous et Bosquets, Plan-Dessous et campus des Crosets, décrochement de la RC780 au niveau du Collège du Clos)

A2.4 Par l'amélioration qualitative et la création de nouveaux franchissements



Mettre en place de nouveaux franchissements des voies CFF et de la Veveyse

→ *Un nouveau franchissement des voies CFF entre Plan-Dessous et Plan-Dessus, intégré au projet de Cour-aux-Marchandises et à la valorisation des arrière-cours au nord de l'avenue Général Guisan*

→ *Un nouveau franchissement des voies CFF le long de la rive droite de la veveyse*

→ *Deux nouveaux franchissements de la Veveyse au droit du passage des Ateliers et du passage du Pont-de-Danse*



Améliorer la qualité des franchissements existants

→ *Praticabilité, confort et sécurité pour les modes doux en général et les personnes à mobilité réduite en particulier*



Mettre en place des ascenseurs urbains facilitant l'ascension du talus des Bosquets vers le quartier de Charmontey



Organisation urbaine

Vocations & polarités

-  Rez-de-chaussée actifs de commerces & services
-  Ensembles bâtis dédiés principalement aux commerces, services et activités tertiaires
-  Ensembles bâtis dédiés principalement aux activités
-  Nouvelle polarité d'activité
-  Secteur mixte résidentiel et artisanal
-  Rez-de-chaussée actifs de commerces, services et activités secondaires
-  Secteur d'équipements publics existant
-  Secteur privilégié pour l'implantation d'équipements publics
-  Rez-de-chaussée d'activités se déployant sur l'espace public
-  Polarité de quartier
-  Polarité événementielle et culturelle

Armature urbaine

-  Espaces publics majeurs
-  Axe structurant
-  Front construit marqué
-  Espaces publics de transition
-  Franchissement existant
-  Franchissement à créer
-  Ascenseur urbain à créer

NB : Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

B. AMBIANCES & ÉVOLUTION DES TISSUS BÂTIS

L'objectif d'accueil de plus de 5'000 habitants et 3'000 emplois à l'horizon 2030 sur un territoire communal presque entièrement urbanisé engage une réflexion sur le **potentiel de densification au sein des quartiers**. Pour que la densification soit soutenable, elle doit s'inscrire dans une **compréhension des caractéristiques et qualités intrinsèques de chaque type de tissu bâti**. Le Concept Directeur permet d'établir un **cadre qualitatif** à cette densification, afin de **renforcer le caractère spécifique de chaque quartier**.

Les différents tissus bâtis sont caractérisés par la **forme du bâti** et la **nature des espaces ouverts**. La forme du bâti est définie par les **gabarits, la contiguïté, la forme des toitures, la composition des façades**, etc.



Rue du Nord dans le quartier Plan-Dessus : une relation directe entre les façades des bâtiments et l'espace public de la rue.



Dans le quartier de Charmontey, un espace intermédiaire privé assure la transition avec le domaine public. La nature des espaces verts privés influence la qualité de l'expérience piétonne.



Le quartier Plan-Dessus, caractérisé par des îlots contigus compacts offrant une diversité d'expressions architecturales.



Le quartier de Charmontey est composé de villas urbaines et de petits immeubles bordés de généreux jardins arborés.

Le **caractère des espaces ouverts privés** est quant à lui défini par le **degré de végétalisation, la présence ou non de stationnement de surface, le degré de privacité des espaces** (présence d'espaces collectifs ou non) et également le **type de transition entre les bâtiments et l'espace public** : est-ce une relation directe ou un espace de transition, et de quelle nature le cas échéant ?

Les tissus bâtis sont **plus ou moins homogènes** et les préconisations à définir par les plans d'affectation et leurs règlements auront des **focales différentes selon la nature des «familles typologiques»**. Ainsi, dans les quartiers plus hétérogènes en termes de forme bâtie, une attention particulière sera portée au traitement des transitions entre espaces ouverts privés et publics.

Deux secteurs recourent **des enjeux programmatiques forts et une situation urbaine complexe**, ce sont les entrées Est et Ouest de la commune. Ces secteurs présentent des enjeux multiples et conséquents en termes de mobilité, de franchissement, de valorisation de l'espace public, etc. Pour ces secteurs, des **plans d'ensemble** établis dans une démarche de **concertation** avec les riverains permettront de construire un projet **cohérent**, d'examiner les **conditions de faisabilité** et de déterminer les **préconisations de mise en œuvre**.

B1 RENFORCER L'IDENTITÉ MORPHOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DES QUARTIERS



B1.1 Par la préservation du tissu bâti historique en Vieille-Ville

Réglementer la transformation du bâti de la Vieille-Ville en y intégrant les caractéristiques patrimoniales



B1.2 Par la définition de règles spécifiques pour les îlots composites caractéristiques de Plan-Dessus

Promouvoir la diversité architecturale au sein des îlots

Viser une hauteur moyenne des constructions de R+3+attique ou toiture habitable



→ Cette hauteur moyenne peut être revue à la hausse dans certaines situations, notamment pour signaler des articulations majeures de l'organisation urbaine

Garantir des cœurs d'îlots végétalisés et partagés à l'échelle du voisinage

Permettre une porosité des cœurs d'îlot vers l'espace public



Valoriser l'ouverture sur le paysage des îlots situés en limite du quartier Plan-Dessus



B1.3 Par la caractérisation des tissus bâtis hétérogènes

— Affirmer des sections de fronts bâtis continus renforçant la lecture des axes structurants

.... Favoriser une perception variée du paysage urbain par des fronts bâtis non continus offrant des perméabilités physiques et visuelles



Requalifier les espaces de transition entre les domaines privés et publics le long des axes structurants

→ par exemple, chemin Vert, avenue de Gilamont, rue du Clos, etc.



Ménager des continuités piétonnes à l'intérieur des espaces construits



Valoriser les espaces collectifs de voisinage de manière à augmenter les possibilités d'appropriation de l'espace public ou semi-public par les habitants.



B1.4 Par le maintien de la valeur paysagère des tissus de villas urbaines et de petits collectifs non contigus

Mettre en place des règles morphologiques permettant de préserver les perméabilités visuelles entre les constructions

Préserver et valoriser les espaces verts privatifs et semi-privatifs au sein de ces quartiers

Protéger les arbres majeurs et les ensembles végétaux dignes d'intérêt

B1.5 Par la protection et la mise en valeur des témoins de l'histoire des quartiers

Réaliser un inventaire des objets, bâtiments et aménagements paysagers ayant valeur de mémoire à l'échelle des quartiers, au-delà du recensement architectural

→ Par exemple, patrimoine industriel

Consolider cette identification en concertation avec les habitants

Encadrer leur transformation pour permettre l'évolution de leurs fonctions sans dénaturer leur caractère original

En cas de réaffectation, prioriser des programmes ouverts au public au sein des bâtiments à valeur de mémoire des quartiers

B2 PLANIFIER L'ÉVOLUTION DES TISSUS BÂTIS



B2.1 Par la définition de principes morphologiques permettant une densification progressive

Examiner le potentiel de densification possible au sein de chaque famille typologique

Permettre une densification par changement de « famille typologique » pour certains secteurs



B2.2 Par l'établissement de plan d'ensemble sur les secteurs à fort potentiel d'évolution

Établir un plan d'ensemble des secteurs de Bergère et Cour-aux-Marchandises en entrée de ville Ouest

Établir un plan d'ensemble sur le secteur des hôpitaux et d'Entre-deux-Ville en entrée de ville Est

Établir un plan d'ensemble sur le secteur à l'interface entre Plan-Dessus et le campus des Crosets

Établir des projets s'inscrivant dans une compréhension élargie des enjeux urbains, paysagers et de mobilité

Affiner la programmation dans une démarche de concertation avec les riverains

B3 AMÉLIORER L'EXPÉRIENCE URBAINE

B3.1 Par la coordination de l'action publique et des initiatives privées dans l'intérêt collectif

Assurer un traitement d'ensemble harmonieux des enseignes et prolongements extérieurs des commerces

→ *Par exemple via une charte à destination des commerçants (type d'enseignes et de mobiliers)*

Définir un projet d'éclairage coordonné intégrant les concepts d'exploitation et d'entretien dans l'espace public ainsi que les mesures concernant les fonds privés attenants tels que l'éclairage des vitrines et enseignes.

→ *Par exemple, un Plan lumière*

B3.2 Par un habitat de qualité

Par la mise à disposition d'équipements communs adaptés

→ *Disposer les locaux vélos de plain-pied, en plus du respect des normes VSS pour l'installation, l'équipement et le dimensionnement de ceux-ci*

→ *Prévoir des locaux communs de plain-pied, en plus des locaux vélos, pour le stockage des poussettes, du mobilier et des jeux extérieurs partagés. Assurer un dimensionnement généreux de ces espaces.*

→ *Pour les projets d'ensembles de logements, prévoir un espace commun polyvalent pour la vie associative en fonction des besoins identifiés des quartiers.*

Par des espaces extérieurs partagés attractifs

→ *Assurer des espaces collectifs généreux*

→ *Minimiser le stationnement de surface au sein des espaces extérieurs privés*

→ *Assurer une arborisation et une végétalisation suffisante*

→ *Assurer une programmation polyvalente et intergénérationnelle des espaces extérieurs partagés et concevoir leurs aménagements en concertation avec les habitants*



Ambiances & évolution des tissus bâtis

Identité morphologique et paysagère des quartiers

Vieille-Ville

- Tissu bâti constitutif du noyau historique

Plan-Dessus

- Îlots composites caractéristiques de Plan-Dessus
- Front bâti ordonné & séquencé
- Coeur d'îlot - prédominance végétale
- Perméabilité visuelle à valoriser
- Perméabilité piétonne

Quartiers hétérogènes

- Tissu bâti dense - ordonnancement hétérogène
- Front bâti structurant
- Front bâti poreux
- Potentiel d'amélioration des espaces collectifs de pied d'immeuble en lien avec l'espace public
- Espaces collectifs de voisinage

Quartiers «paysagers»

- Tissu bâti aéré

Évolution des tissus bâtis

- Établissement d'un plan d'ensemble + = accents bâtis à marquer
- Densification progressive par planification générale autour d'axes préférentiels

NB : Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

C. ESPACES PUBLICS & PAYSAGE

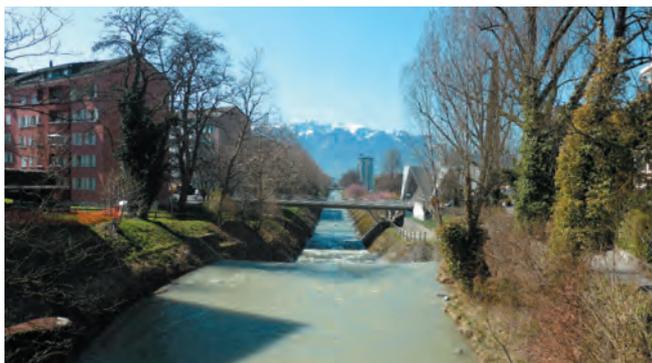
Le paysage veveysan est structuré par de **grandes entités, notamment les rives du lac, la Veveyse, les Bosquets, les Toveyres et la campagne environnante.** Le territoire communal étant très largement urbanisé, il est essentiel de **préserver et valoriser ces composantes paysagères qui fondent la qualité d'habiter propre à Vevey et constituent un atout considérable en termes de santé, de bien-être et de tourisme.**

Les **rives du lac** définissent des séquences paysagères qui doivent faire l'objet de mesures adaptées en termes d'ambiances. À titre d'exemple, les rives du lacs au contact de la Vieille-Ville et de la place du marché affirment un langage paysager plus **urbain et formel** que celles situées au niveau de l'embouchure de la Veveyse, qui pourraient susciter une présence végétale plus diffuse et plus riche.



Les rives du lac fondent la qualité d'habiter spécifique à Vevey, leur valorisation affirme des séquences d'ambiances distinctes et complémentaires.

Similairement, les séquences paysagères existantes **le long des berges de la Veveyse** permettent d'affirmer différentes ambiances et vocations, de son embouchure à la forêt des Toveyres, en passant par l'ambiance plus urbaine de Plan-Dessus et le « campus » de Copet.



Au cœur de la commune, la Veveyse recèle un fort potentiel de valorisation de ses berges afin d'en faire un lien paysager entre les différents quartiers.

La subsistance sur le territoire communal de fragments d'**espaces naturels et agricoles**, comme les vignes de Chaponneyres et le bois des Toveyres, peut être valorisée par **l'aménagement et la requalification de sentiers de promenades** afin de mieux les connecter avec les quartiers voisins et les **mettre en réseau à échelle intercommunale.**



Le sentier des Grenouilles aux Toveyres, l'un des quelques lieux non urbanisés à valoriser comme espace de délassément à proximité directe des quartiers.

Vevey bénéficie d'une offre en parcs publics de différentes tailles dont il s'agit de valoriser la **polyvalence d'usage et les qualités paysagères spécifiques** (point de vue, proximité du lac, de la Veveyse, etc.). Enfin, une **nouvelle place de rayonnement communal** est à planifier dans le cadre de la restructuration du secteur Cour-aux-Marchandises.



Le Jardin Doret, un espace généreux et polyvalent ouvert vers le lac.



La place Robin, un espace public fédérateur pour le quartier Plan-Dessus.

C1 CONFORTER LES SÉQUENCES PAYSAGÈRES DES RIVES DU LAC

● C1.1 Par la requalification des rives longeant le siège de Nestlé (a)

Élargir le cheminement des rives longeant le siège de Nestlé

Révéler la continuité piétonne le long des rives au niveau de l'avenue de Savoie

● C1.2 Par la mise en valeur du delta de la Veveyse (b)

Compléter les possibilités d'accès à l'eau

Marquer la séquence par une végétalisation spécifique

Renforcer la composante naturelle et végétale des rives, notamment au niveau de l'embouchure de la Veveyse

Réduire l'emprise du stationnement de surface sur le domaine public

● C1.3 Par le maintien de l'attractivité de promenade le long des quais (c)

Maintenir le caractère ornemental et construit du quai Perdonnet

Coordonner l'organisation paysagère et l'implantation des terrasses aux pieds d'immeubles

Confirmer la vocation touristique et de délasserment des quais en proposant de nouveaux points d'arrêt ou d'intérêt

Limiter l'extension des terrasses privées sur le domaine public afin d'assurer la continuité de la promenade le long des quais

● C1.4 Par le renforcement de la polarité portuaire (d)

Revaloriser l'espace public en entrée de ville

Mettre en valeur la fonction portuaire du lieu

Réduire le stationnement de surface sur le domaine public

C1.5 Par une coordination de ces différentes séquences au sein d'un concept d'ensemble

→ Par exemple, par l'établissement d'un plan d'ensemble des rives du lac

C2 RÉVÉLER LES DIFFÉRENTES SÉQUENCES DE LA VEVEYSE

● C2.1 Par la mise en évidence de son passage au niveau de la place de la Gare (e)

Tenir compte de la Veveyse dans le projet d'aménagement de la place de la Gare

● C2.2 Par le renforcement de son caractère urbain à Plan-Dessus (f)

Affirmer les continuités paysagères et végétales permettant de relier le quartier de Plan-Dessus aux rives de la Veveyse

Assurer un traitement paysager des quais longeant les berges de la Veveyse

Améliorer les rapports paysagers entre les cœurs d'îlots et les chemins situés en bordure de la Veveyse

Réduire le stationnement de surface sur le domaine public

● C2.3 Par l'affirmation de la vocation publique et sportive du Campus des Crosets (g)

Améliorer les perméabilités physiques et visuelles sur la Veveyse

Proposer une polyvalence des usages et des aménagements favorisant une multiplicité d'activités sportives

Assurer des liaisons de mobilité douce entre les équipements sportifs

● C2.4 Par la préservation d'un espace naturel de forêt (h)

Définir des mesures en faveur de la biodiversité

Améliorer des liaisons de mobilité douce avec les principaux lieux d'attraction environnants (musée Chaplin, forêt, coteaux viticoles, etc.)

C3 METTRE EN VALEUR LA CAMPAGNE ENVIRONNANTE

● C3.1 Par la pérennisation des espaces ouverts agricoles et viticoles

Confirmer la vocation agricole et viticole de Chaponneyres

Maintenir le grand espace ouvert sur le secteur Ruerette

Maintenir un espace non bâti sur le secteur Toveyres

Offrir l'opportunité de réaliser des projets écologiques et/ou pédagogiques innovants



C3.2 Par des continuités entre ces espaces et le territoire urbanisé

Mettre en place de boucles de promenades paysagères à échelle intercommunale

C4 CONSOLIDER L'OFFRE EN ESPACES PUBLICS DE LOISIRS ET DE DÉLASSEMENT

C4.1 Par une caractérisation des espaces publics majeurs

.....
Définir l'aire d'influence des parcs et places existants (supra-communal, communal, de quartier)

.....
Définir des vocations principales en fonction de leur caractère (espace urbain, espace de délasserment et/ou de contemplation, espace de loisirs et de jeux)



.....
Réaliser un espace public généreux et d'un seul tenant dans le cadre de la restructuration des secteurs Cour-aux-Marchandises et Oyonne

.....
→ Valoriser la présence de l'Oyonne au sein du secteur éponyme

C4.2 Par l'offre d'espaces de loisirs de quartier

.....
★ Entretien et renouveler les espaces existants en concertation avec les habitants



.....
Accompagner la création de nouveaux espaces de loisir de quartier en fonction des opportunités de projet

C4.3 Par la création d'espaces promouvant la santé dans la ville (jeux et sport)

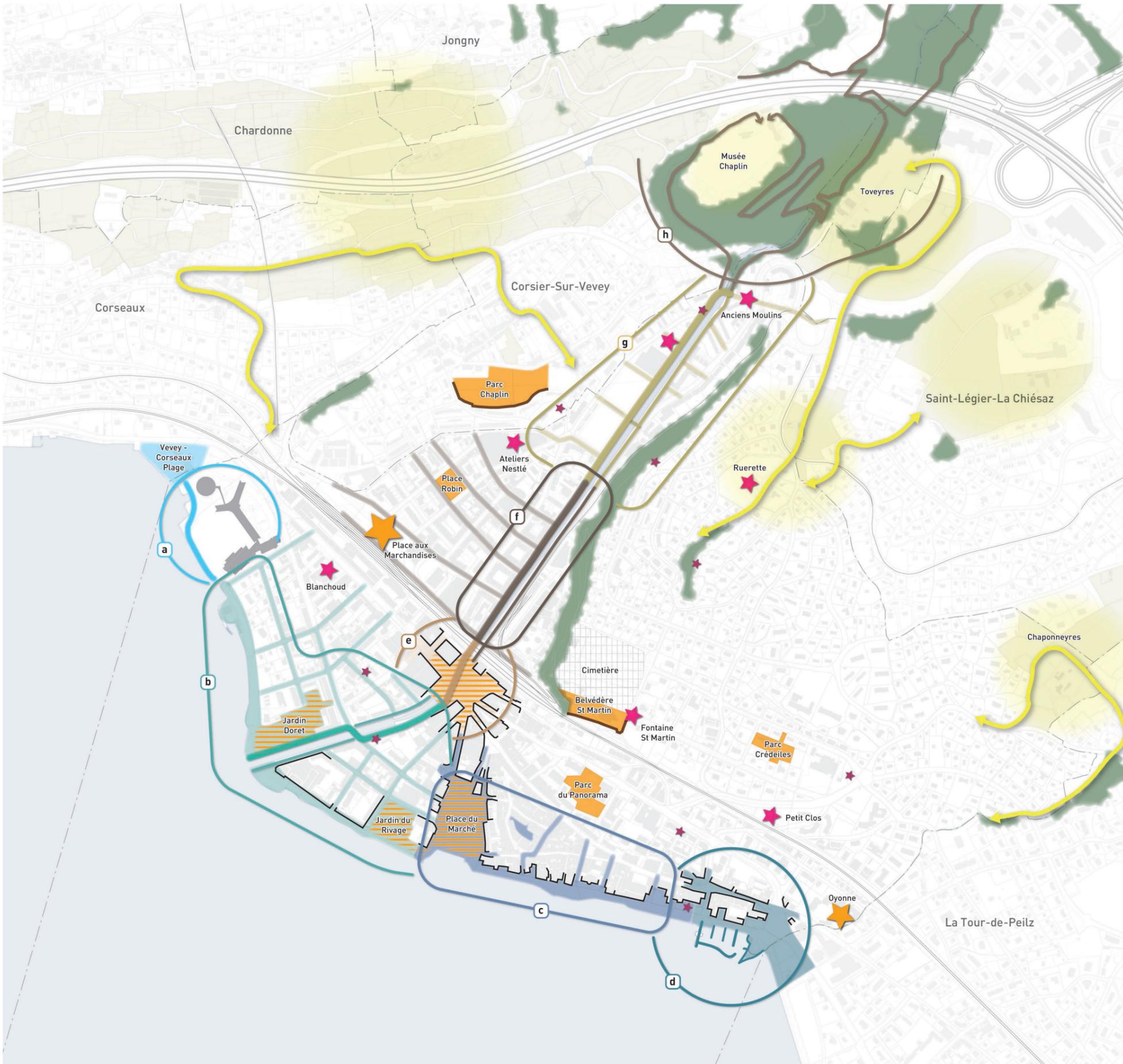
.....
Compléter l'offre en espaces de jeux pour enfants à l'échelle du quartier

.....
Proposition de nouveaux sites dédiés au sport en ville (fitness urbain, pistes vita, etc.)

C4.4 Mettre en évidence les vues sur les éléments marquants du paysage veveysan

.....
Par la mise en valeur des espaces publics en belvédère

.....
Par la mise en valeur des perspectives sur le grand paysage



NB : Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

Espaces publics & paysage

Les rives du lac

- a - Nestlé - Plage & Piscine
- b - Delta +
- c - Rives urbaines
- d - Port

Les berges de la Veveyse

- e - Place de la gare
- f - Plan dessus
- g - Campus
- h - Forêt

Campagne environnante

- Espaces agricoles et viticoles
- ↻ Valorisation des boucles de promenades

Loisirs et détente

- Parc / place existant
- ★ Parc / place projeté
- ★ Espace de loisir de quartier existant
- ★ Opportunité pour la création d'un espace de loisir de quartier

D. MOBILITÉ

Ce document-cadre s'insère dans une forte période de transition en matière de gestion des mobilités et des déplacements urbains. Il est ainsi nécessaire qu'il affirme des ambitions permettant de **structurer les différents flux modaux entre eux, mais aussi de les répartir sur le territoire en questionnant leurs rapports de force.**

Les **mobilités durables (piétons, vélos et transports publics)** se doivent notamment d'être mises en avant et soutenues par des mesures décisives. Vevey, de par sa situation aussi bien géographique que culturelle, représente le territoire idéal pour appuyer ce tournant dans les habitudes de déplacement.

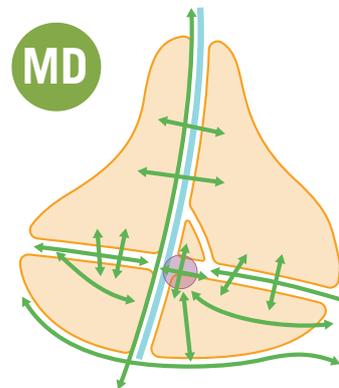
Différents principes permettent d'assimiler pleinement cette nouvelle politique multimodale au territoire. Le premier repose dans l'**appui assumé des mobilités durables et l'incitation au report modal.** Ceci amène également à une prise de conscience de la croissance de la **multimodalité** et par conséquent de l'importance de **l'intermodalité.** Cette différence des modes suggère un **partage plus équitable** de l'espace public entre tous les usagers. Finalement, la **diversité des usagers**, selon leur type (actif, loisir, etc.) et selon leurs particularités (sénior, PMR, etc.) **est également spécifiquement intégrée aux planifications.**

Les concepts planificateurs s'articulent notamment autour de trois entités principales du territoire veveysan. Le centre-ville historique, cœur commercial et culturel de la ville, dispose d'un fort potentiel pour des **modes doux prioritaires.** Le **pôle gare**, véritable **interface d'échange**, rassemble une multitude d'usagers divers. Le renforcement de l'efficacité des transbordements est nécessaire pour garantir le **confort et la sécurité des déplacements.** Finalement, les éléments naturels omniprésents dessinent la ville avec les rives du lac Léman, de la Veveysse et les collines de Charmontey. Le potentiel qualitatif qu'ils apportent à l'usage des modes doux justifie le **soin particulier porté à leur force paysagère**, mais aussi à leur franchissement (passerelles, ascenseurs urbains, etc.).

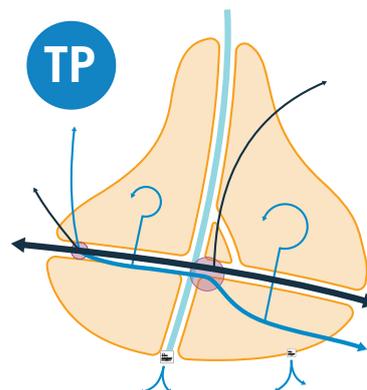


Les conditions de confort et de sécurité pour les mobilités douces le long de la veveysse doivent faire l'objet d'un soin particulier.

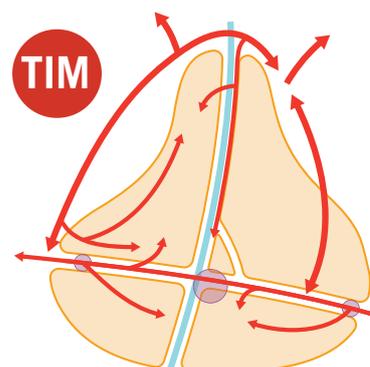
Ces entités autour desquelles s'articule le territoire veveysan constituent une armature solide pour les corridors dédiés aux mobilités douces.



Les transports publics participent également fortement à structurer les déplacements veveysans.



Un axe principal unique coupe la commune dans sa longueur (Est-Ouest) et irrigue les différentes poches, tout en traversant le pôle gare de manière contrôlée.



D1 RENFORCER LES MOBILITÉS DOUCES

D1.1 Par la mise en valeur de certains axes structurants de la Ville

Hiérarchiser les axes de mobilité douce en tenant compte des pôles générateurs de déplacement

Assurer la connexion des axes structurants entre eux et avec les pôles majeurs de la Ville (place de la Gare, Bergère, Entre-deux-Villes, place du Marché)

Assurer une liaison optimale entre les itinéraires de mobilité douce (marche et vélo) et les interfaces de transport public (stationnement vélo, mobilier urbain, etc.)

D1.2 Par la connexion des cheminements au sein des quartiers et entre les quartiers

Préciser le maillage fin de desserte des continuités piétonnes et cyclables au sein des quartiers

Limitier les ruptures et les discontinuités sur les lignes de désir (voies ferrées, barrières routières, topographie, etc.)

D1.3 Par l'intégration d'entités paysagères fortes aux cheminements de mobilité douce

Intégrer les caractéristiques paysagères fortes (rives de la Veveyse, lac, contraintes topographiques) dans la constitution des réseaux piétonnier et cyclable

Incorporer les éléments paysagers pour accorder des espaces de qualité aux réseaux de mobilité douce (végétation, mobilier, choix de matériaux adaptés, etc.)

D1.4 Par la sécurisation des itinéraires de mobilité douce pour tous les usagers

Différencier les itinéraires des modes doux par des aménagements clairs et lisibles adaptés au contexte et permettant d'assurer la sécurité des aménagements de mobilité douce

→ *bandes ou pistes cyclables, revêtement de la chaussée, limitation des ruptures des trottoirs, zones modérées, etc.*

Apporter un soin particulier au confort des déplacements (enfants, seniors, etc.)

→ *attractivité des devantures des commerces, éclairage, limiter les façades borgnes, etc.*

Mettre en place des mesures favorables aux personnes à mobilité réduite (PMR)

→ *bandes de guidage au sol, rampes, bancs, accessibilité des bâtiments, etc.*

Considérer les mobilités douces, en particulier les vélos, comme des déplacements utilitaires ou quotidiens et pas uniquement de loisirs

Aménager des espaces de séjour de qualité

D1.5 Par une coordination des objectifs et principes sur l'ensemble de la commune

→ *Etablissement d'un plan directeur des mobilités douces*

D1.6 Par l'innovation vers des alternatives de mobilité attractives

Développer des services (applications, etc.) et des infrastructures (mobilier urbain, etc.) favorisant et facilitant l'usage des mobilités douces

Mettre en valeur les services d'informations disponibles (plateforme internet, applications, cartes interactives, panneaux de jalonnement dynamiques sur l'espace public, etc.)

Créer de nouveaux services de communication pour promouvoir les mobilités douces et informer les citoyens et usagers des différents projets urbains leur permettant d'adapter leur mobilité

Soutenir les initiatives sociales en lien avec la mobilité locale

Renforcer l'ancrage institutionnel du soutien à la mobilité douce

D1.7 Par la mise en place d'une offre en stationnement adaptée (proximité, sécurité, etc.)

Coordonner les développements urbains et les aménagements pour la mobilité avec la stratégie de stationnement communale (PDS) dans le but d'assurer une complémentarité modale optimale

D2 TENDRE VERS UN NIVEAU DE SERVICE DE QUALITÉ OPTIMALE POUR LES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS

D2.1 Par le développement de la performance du réseau

Renforcer la couverture spatiale et temporelle des lignes dans les quartiers d'habitation denses (Charmontey, Plan-Dessus, etc.)

Assurer des cadences attractives pendant les heures de pointe, mais également le soir et le week-end

Développer les liaisons intercommunales et régionales

Optimiser les temps de parcours par des mesures de priorisation des bus et de limitation des conflits avec d'autres modes

D2.2 Par la garantie du confort de l'utilisateur

Mettre en place des plateformes de transbordement simples, lisibles, accessibles à tous (PMR) et ouvertes vers des aménagements de mobilité douce

Informer physiquement et numériquement les voyageurs de manière dynamique et innovante au sujet des horaires, des itinéraires, des divers systèmes de paiement des titres de transport à disposition, etc.

D3 ORGANISER ET CONDITIONNER LE TRAFIC DES TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

D3.1 Par la hiérarchisation du réseau de transport individuel motorisé

Concentrer les flux principaux sur des axes à forte capacité (routes cantonales)



Gérer de manière adaptée les carrefours représentant des nœuds structurants

D3.2 Par le traitement du réseau routier structurant au sein des poches urbaines

Prendre des mesures de modération de trafic visant à diminuer les nuisances vis-à-vis des riverains et assurer la perméabilité de ces axes pour les modes doux

Aménager des zones particulières pour souligner le caractère fort d'une interface (place de la Gare, entrées de la ville, etc.)



D3.3 Par la mise à disposition d'une offre de stationnement adaptée selon les provenances

Optimiser l'offre de stationnement à usage public et maîtriser le dimensionnement des parkings

Réglementer l'offre de stationnement privé au travers des plans d'affectation, de manière à améliorer la couverture des besoins

Garantir des places de stationnement le long des axes structurants selon les différentes origines des usagers (est, ouest et nord)

Concrétiser les objectifs et le schéma directeur du plan directeur de stationnement à l'horizon 2030 (Pds adopté le 15 novembre 2018 par le conseil communal)

D4 AFFIRMER LE RÔLE CLÉ DU SECTEUR GARE COMME PÔLE STRUCTURANT



D4.1 Par la capacité d'assurer la collecte et la distribution des différents flux modaux

Aménager une interface de transfert modal de qualité

Limiter le trafic de transit et le trafic en lien avec les forts générateurs (par exemple les parkings à usage public)

Simplifier la lisibilité de la place en limitant les mouvements superflus

D4.2 Par la sécurisation des différents modes

Aménager des espaces publics de qualité afin de gérer les conflits entre les différents modes

Mettre en place des quais de bus confortables et accessibles à tous les usagers (PMR)

Garantir des rayons de giration confortables pour les bus

Construire des espaces de stationnement vélos sécurisés et cohérents avec les itinéraires piétons



Mobilité

Réseaux de principe

- Modes doux (réseau primaire et réseau complémentaire du Plan Directeur de la mobilité douce)
- - - (à créer)
- / — Transports publics ferré / routier
- Transports individuels motorisés
- (autoroute)

Infrastructures

- Pôle structurant
- ⊠ Ascenseur urbain
- Gare / halte
-  Débarcadère principal / secondaire
- P Parking public existant
- P Parking public envisagé / envisageable (selon Plan Directeur de stationnement)
- P+R Parking relais envisagé
- Jonction autoroutière
- Nœud routier structurant
- Poche urbaine



0 100 300m



NB: Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

E. NATURE & ENVIRONNEMENT

La **nature en ville** est un enjeu pour la **promotion de la biodiversité**, mais également pour le **bien-être et la santé des habitants**. Le changement climatique entraîne des épisodes caniculaires de plus en plus fréquents et appelle de **nouvelles manières de planifier la ville**, où la régulation des températures est désormais un sujet important.

Le **lac, les cours d'eau** (Veveyse, Bergère, Oyonne) et les **aires forestières** (Bosquet, Toveyres) constituent **les trois grandes unités paysagères dont il s'agit de protéger et de valoriser les fonctions naturelles**. Bien que la pression urbaine soit forte et laisse peu de marge de manœuvre autour de ces entités naturelles, des **renaturations ponctuelles sont possibles**, notamment par **l'augmentation des surfaces végétalisées à l'interface terre-eau** au bord du lac et de la Veveyse.

Au-delà des grandes entités naturelles, le concept vise à étoffer la **« trame verte »** des espaces publics afin de **limiter les îlots de chaleur**. Un certain nombre de rues sont d'ores et déjà arborées, il s'agit de **compléter ce réseau par de nouvelles continuités végétales** au gré des opportunités (arborées, arbustives ou herbeuses), selon la largeur du domaine public, les espaces résiduels, la présence de réseaux souterrains contraignants, etc.



L'arborisation des rues participe à la qualité de l'expérience dans l'espace public et permet de réduire les îlots de chaleur.

La végétalisation des toitures permet en outre une augmentation générale de la nature en ville tout en améliorant le confort bioclimatique des bâtiments.



Exemple de végétalisation extensive sur la toiture d'un bâtiment.

Enfin, les **modes d'entretien et de gestion des espaces ouverts tant publics que privés offrent un fort potentiel d'amélioration en faveur de la biodiversité et du bien-être des habitants**. Il s'agit notamment d'utiliser des espèces indigènes, d'entretenir les espaces verts de manière raisonnée et extensive, de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, etc.



L'extensification des espaces verts permet de créer des milieux favorables à la vie sauvage.

Le Concept Directeur **vis** l'exemplarité dans la **gestion des espaces verts communaux** en parallèle d'une **sensibilisation des propriétaires privés**. Des mesures spécifiques sont également proposées pour les espaces privés collectifs, tels que les cœurs d'îlots, qui peuvent répondre à des **objectifs écopédagogiques**.



Exemple d'aménagement collectif simple, durable et ludique.

E1 LIMITER LES NUISANCES ET POLLUTIONS

E1.1 Par un suivi environnemental des projets d'aménagement sur le territoire veveysan

Planifier les projets de manière à limiter les pollutions et nuisances à la source (pollution des sols, de l'air, de l'eau, nuisances sonores et lumineuses)

Réaliser des relevés de contrôles réguliers de ces pollutions et nuisances

Informers les riverains des nuisances lors de chantiers (bruit, air)

E2 PRÉSERVER LES FONCTIONS NATURELLES DES UNITÉS PAYSAGÈRES

E2.1 Par la garantie d'une qualité des eaux dans le lac et les cours d'eau

Proposer des solutions techniques et/ou biologiques innovantes visant à limiter/abandonner l'utilisation de produits phytosanitaires

Effectuer des contrôles ponctuels sur la qualité des eaux

E2.2 Par une renaturation ponctuelle des rives du lac et des cours d'eau



Tenir compte des potentiels de renaturation des rives du lac, en particulier aux embouchures des cours d'eau

→ Par exemple, entretenir et renaturer les frayères lacustres et de l'embouchure de la Veveysse



Évaluer les potentiels de revitalisation des cours d'eau et de leurs berges



Remettre à ciel ouvert certains tronçons des cours d'eau enterrés en fonction des opportunités et de la faisabilité

Garantir l'écoulement des eaux et la protection des biens environnants

Évaluer les possibilités de remontée de la faune piscicole dans les cours d'eau

E2.3 Par l'augmentation des surfaces végétalisées à l'interface terre-eau

Proposer une végétation variée et adaptée aux conditions locales

Mettre en place un concept d'aménagement et de végétalisation des rives du lac et des berges de cours d'eau

E2.4 Par le maintien des espaces forestiers

Intégrer les fonctions forestières en fonction des situations (production, loisirs, biodiversité, protection des dangers naturels, etc.)

Améliorer la valeur biologique des boisements par des interventions appropriées

Former des éléments boisés structurés et de haute valeur biologique et paysagère

Augmenter la diversité des essences dans les différentes strates de végétation

Appliquer des principes de gestion extensive aux espaces forestiers (arbres morts conservés sur pied)



E2.5 Par le maintien et le renforcement des continuités végétales entre les milieux naturels et la mise en œuvre de structures favorables à la biodiversité

Maintenir les espaces et les structures végétalisées en place

Favoriser la végétalisation extensive des surfaces résiduelles

Mettre en œuvre des structures favorables à la biodiversité (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers, etc.)

E3 PROMOUVOIR LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU URBAIN

E3.1 Par la création et l'entretien de milieux extensifs

Favoriser l'usage de mélanges grainiers riches en fleurs sauvages (écotypes locaux) lors d'ensemencements, même pour de petites surfaces

Favoriser des méthodes d'entretien vers des méthodes extensives tout en garantissant l'usage polyvalent des parcs publics (maintien de surfaces peu ou pas entretenues)

Renoncer à l'utilisation de produits phytosanitaires

E3.2 Par la maximisation des surfaces perméables dans le cadre de tous les projets d'aménagement publics

Assurer la perméabilité des sols sur le domaine public en tenant compte des contraintes d'usage



E3.3 Par une politique d'arborisation et de végétalisation adaptée

Maintenir les alignements d'arbres et les arbres isolés dans les meilleures conditions possible

Compléter la trame des rues arborées (selon les contraintes, assurer au minimum des continuités vertes par bandes herbeuses extensives)

Profiter des travaux sur les réseaux souterrains pour questionner l'aménagement de l'espace public et les potentiels d'arborisation et de végétalisation

Limiter l'imperméabilisation des sols aux pieds des arbres en maintenant une surface enherbée et entretenue de manière extensive

Procéder à l'entretien des arbres hors période de nidification

E3.4 Par le recours à l'utilisation d'espèces indigènes variées

Favoriser les espèces indigènes adaptées au changement climatique et proscrire les espèces de la liste noire

Lutter contre les espèces envahissantes

E3.5 Par un traitement approprié des toitures

Végétaliser en utilisant des mélanges grainiers avec une importante teneur en fleurs sauvages (écotypes locaux)

Gérer et entretenir de manière extensive ces surfaces

Harmoniser l'aménagement paysager des surfaces de toitures avec les autres usages potentiels (terrasses accessibles, potagers urbains, panneaux solaires, etc.)

E4 ENCOURAGER DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES AU SEIN DES ESPACES PRIVÉS



E4.1 Par une information et une sensibilisation des propriétaires privés à travers des guides, recommandations, conseils et événements

Établir et distribuer une plaquette informative sur les bonnes pratiques de conception et d'entretien d'un jardin favorable à la vie sauvage

Proposer des événements - ateliers d'échange entre des professionnels des espaces verts et les particuliers

Maintenir des surfaces non entretenues en y limitant les interventions comme la tonte, la fauche ou la taille

Favoriser l'utilisation d'espèces indigènes lors de plantation

Renoncer à l'utilisation de produits phytosanitaires

Favoriser le déplacement de la petite faune terrestre en limitant les obstacles tels que les treillis à petite maille

E4.2 Par la maximisation des surfaces perméables dans le cadre de tous les projets d'aménagement et de construction privés

→ *Par exemple, mettre en place des indices de verdure au sein des plans d'affectation*

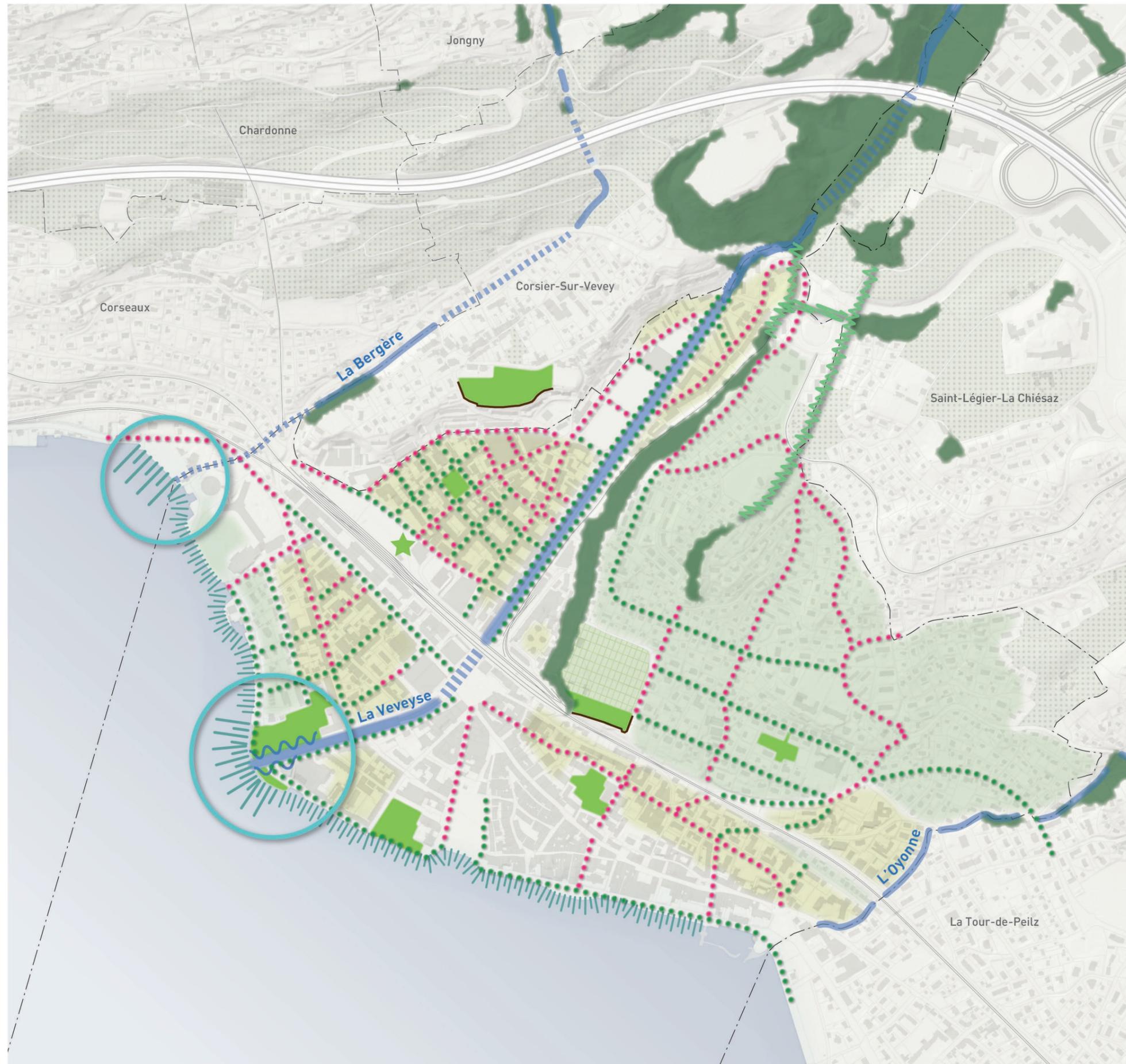
E4.3 Par la limitation des interventions sur les espaces ouverts des quartiers d'habitat collectifs et la mise en place d'installations écopédagogiques

Favoriser la mise en place de prairies extensives diversifiées au lieu de surfaces engazonnées, moins riches en espèces

Adapter l'entretien des gazons et pelouses afin d'augmenter leur valeur biologique (extensification, entretien différencié)

Encourager l'installation de petits aménagements à valeur écologiques et pédagogiques (haies vives, hôtels à insectes, nichoirs, murgiers)

Encourager l'aménagement de jardins potagers et plantages en faveur de la biodiversité en milieu urbain



Nature & environnement

Fonctions naturelles des unités paysagères

-  Qualité des eaux du lac
-  Cours d'eau / évaluer le potentiel de revitalisation
-  Cours d'eau enterré à remettre à ciel ouvert selon opportunités
-  Fort potentiel de renaturation des rives aux embouchures
-  Potentiel d'amélioration des rives du lac
-  Aire forestière
-  Continuité biologique à renforcer

Biodiversité en milieu urbain (domaine public)

-  Parcs & places existants / projetés
-  Continuités végétales existantes
-  Continuités végétales potentielles (non exhaustif, tous les espaces publics détiennent un potentiel)

Biodiversité au sein des espaces verts privés

-  Espaces ouverts dans les quartiers d'habitats collectifs
-  Espaces ouverts dans les quartiers d'habitats peu denses

NB : Les indications sur les communes voisines sont strictement indicatives et seront à coordonner à échelle intercommunale

F. ÉNERGIE

L'**approvisionnement et la consommation d'énergie** d'un territoire représentent un **enjeu crucial**, que ce soit en termes de dépendance vis-à-vis d'autres pays ou d'émission de **gaz à effet de serre et de polluants** aux conséquences **néfastes sur notre environnement**.

Le territoire veveysan **dépend encore à hauteur de 85 % des énergies non renouvelables** que sont le **fossile et le nucléaire** pour ses besoins de chaleur et d'électricité. Un **changement drastique** des sources d'approvisionnement et des technologies de conversion doit donc s'effectuer afin d'opérer la **transition énergétique** du territoire et ainsi assurer un avenir **sûr et durable** aux futures générations.

Pour une ville aussi densément construite que celle de Vevey, **un des seuls moyens d'acheminer de l'énergie renouvelable** sous forme de chaleur au cœur de la cité réside dans le **développement d'énergie de réseaux** de type Chauffage À Distance (CAD). Ces réseaux, alimentés par des **énergies renouvelables issues de ressources locales (bois, eau du lac)** alimenteront en grande partie les quadrants Ouest de la Ville, et partiellement dans le quadrant Sud-Est. De plus petits réseaux pourraient voir le jour dans des zones moins denses, de façon localisée, dans le quadrant Nord-Est.



Mise en place de conduite de chauffage à distance

D'autres énergies renouvelables couvrant les besoins en chaleur seront privilégiées afin d'alimenter les bâtiments hors de portée des réseaux thermiques; **la géothermie, l'énergie solaire et l'aérothermie** en sont les candidats les plus plausibles.

La production d'électricité photovoltaïque à travers la construction d'**installations photovoltaïques** doit être généralisée sur **l'ensemble des toitures** du territoire veveysan. Les **regroupements d'autoconsommateurs** auront un rôle clé à jouer à cette fin.



Centrale photovoltaïque bénéficiant du regroupement d'autoconsommateurs

La meilleure énergie restant celle qui ne se consomme pas, une attention particulière sera portée sur tous les nouveaux projets de quartiers afin qu'ils deviennent des **quartiers durables labélisés**. Toutes les **nouvelles constructions et les rénovations d'importance** devraient être exemplaires en matière d'efficacité énergétique.



Bâtiment rénové au standard Minergie

Enfin, une **gestion coordonnée des ressources souterraines** est **essentielle pour assurer un développement durable** dans un **contexte urbain largement bâti**.

F1 AMÉLIORER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE RENEUVABLE DES BESOINS DE CHALEUR DU TERRITOIRE

F1.1 Par l'extension du réseau thermique CAD-Gilamont

Assurer un approvisionnement de ce réseau par des énergies renouvelables, notamment des plaquettes forestières locales

Anticiper l'extension du réseau par une coordination avec les autres services industriels

Favoriser l'implantation de nouvelles centrales de production à partir de ressources renouvelables afin d'augmenter la capacité du réseau sur le long terme

Inciter les bâtiments à proximité à s'y raccorder, y compris en dehors du territoire communal

Pour les nouvelles constructions non raccordables, inciter un approvisionnement par aérothermie (pompe à chaleur air-eau) et géothermie (sonde géothermique verticale [SGV] ou eaux souterraines) avec du solaire photovoltaïque afin de couvrir la consommation des pompes à chaleur.

Pour les rénovations non raccordables, inciter à une substitution du mazout par du gaz renouvelable (ex. biogaz), avec appoint solaire thermique et stockage thermique

F1.2 Par le développement d'un réseau thermique CAD à proximité du lac

Approvisionner ce réseau par l'eau du lac et des pompes à chaleur, et valoriser si possible la chaleur des eaux usées de la STEP

Anticiper l'extension du réseau par une coordination avec les autres services industriels

Inciter les bâtiments à proximité à s'y raccorder y compris en dehors du territoire communal

Pour les nouvelles constructions non raccordables, inciter à un approvisionnement par aérothermie (pompe à chaleur air-eau) et géothermie (SGV ou eaux souterraines) avec du solaire photovoltaïque afin de couvrir la consommation des pompes à chaleur

Pour les rénovations non raccordables, inciter à une substitution du mazout par du gaz renouvelable (ex. biogaz) avec appoint solaire thermique et stockage thermique

Étudier le potentiel de géothermie moyenne profondeur et les possibilités de valorisation future dans ce réseau

F1.3 Par l'incitation à des changements d'installations de production de chaleur individuelles plus respectueuses de l'environnement

Pour les nouvelles constructions et les travaux de rénovation importants, inciter à un approvisionnement par aérothermie (pompe à chaleur air-eau) et le solaire thermique, moyennant l'intégration architecturale des dispositifs

Pour les autres bâtiments, inciter à une substitution du mazout par du gaz renouvelable (ex. biogaz)

F1.4 Par le développement de petits réseaux thermiques de quartier et l'incitation à des changements d'installations de production de chaleur individuelles plus respectueuses de l'environnement

Favoriser le développement de réseaux thermiques de chauffage à distance renouvelable de quartier

Pour les nouvelles constructions, inciter un approvisionnement par aérothermie (pompe à chaleur air-eau) et géothermie (SGV) avec du solaire photovoltaïque (ou panneaux hybrides) afin de couvrir la consommation des pompes à chaleur

Pour les bâtiments existants, favoriser les installations solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire (idéalement avec appoint chauffage) et stockage thermique, substitution du mazout par une pompe à chaleur ou par du gaz renouvelable (ex. biogaz)

F2 PROMOUVOIR UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ET LOCALE



F2.1 Par le développement d'une centrale de turbinage des eaux de la Veveyse

Faciliter les démarches d'implantation de cette centrale

Mettre en valeur la production d'énergie hydroélectrique par une communication adaptée

F2.2 Par l'incitation aux constructions d'installations solaires photovoltaïques et à l'autoconsommation

Valoriser et signaler les toits les plus favorables à la production solaire photovoltaïque et communiquer à ce sujet

Valoriser au maximum les surfaces de construction d'installations photovoltaïques pour chaque projet, au-delà des normes cantonales, dans le respect des lois

Faciliter la création de regroupement d'autoconsommateurs

Délimiter les zones propices au regroupement d'autoconsommateurs et les communiquer

Favoriser la création de centrales solaires participatives

F3 DIMINUER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE



F3.1 Par le développement de quartiers durables pour chaque nouveau projet

Encourager tous les projets à adopter des labels reconnus (ex. site 2000W)

F3.2 Par l'amélioration énergétique des bâtiments

Inciter les nouvelles constructions et rénovations importantes à haute efficacité énergétique (bâtiments passifs ou à énergie positive) et à faible impact environnemental, aussi en termes de matériaux de construction

Promouvoir une architecture favorisant les économies d'énergie (ex. solaire passif)

Instaurer un contrôle de conformité énergétique des réalisations

F3.3 Par une utilisation rationnelle de l'éclairage

Assainir et optimiser les dispositifs d'éclairage publics et privés

→ Définir un plan d'éclairage intégrant des principes d'optimisation énergétique et les mesures concernant les fonds privés attenants tels que l'éclairage des vitrines et enseignes

F4 SENSIBILISER LES CITOYENS ET ACTEURS DU TERRITOIRE AUX ENJEUX ÉNERGÉTIQUES

F4.1 Par une communication adaptée

Faire connaître les projets phares de la Ville à travers différents vecteurs de communication

Informersur les possibilités de réduction d'impacts énergétiques et environnementaux (rénovation, régulation, raccordement au CAD, comportement, etc.)

Vulgariser l'information afin qu'elle soit facilement compréhensible

Mettre en avant les programmes de soutiens financiers fédéraux, cantonaux et communaux

F4.2 Par le rôle d'exemplarité de la Commune en matière d'énergie

Rénover ses bâtiments avec une attention particulière sur leur efficacité énergétique

Approvisionner ses bâtiments par des énergies renouvelables et locales

Construire de nouvelles centrales photovoltaïques et favoriser l'autoconsommation

Optimiser la régulation de ses bâtiments afin d'en réduire leur consommation

F5 OPTIMISER LES RESSOURCES SOUTERRAINES

F5.1 Par la coordination des interventions dans l'espace souterrain

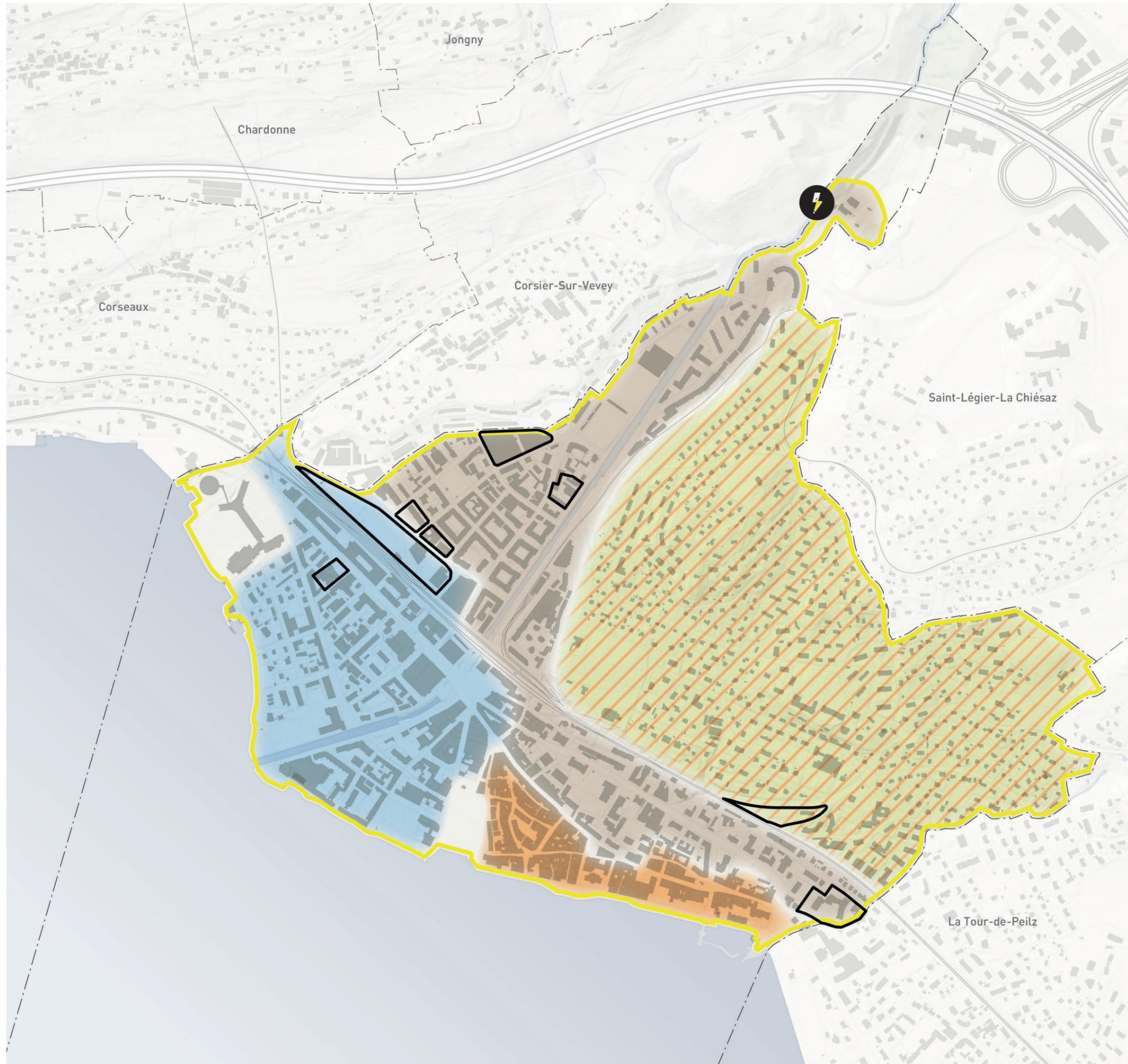
Anticiper la mise en place de futurs réseaux lors de toute intervention sur les réseaux existants ou sur l'espace public

Optimiser l'organisation des réseaux souterrains en lien avec l'aménagement des espaces publics (arborisation, passages souterrains, etc.)

F5.2 Par une gestion durable des matériaux d'excavation

Réduire les quantités de matériaux d'excavation mis en dépôt définitif

Privilégier une réutilisation locale des matériaux d'excavation non pollués



Énergie

Approvisionnement énergétique privilégié pour les besoins de chaleur

-  Chauffage à distance Gilamont
-  Nouveau chauffage à distance
-  Gaz renouvelable
-  Géothermie, gaz renouvelable et solaire thermique, chauffages à distance de quartier

Source d'énergie électrique

-  Turbinage des eaux de la Veveyse
-  Solaire photovoltaïque

Autre

-  Projets devant viser l'exemplarité énergétique (sur base des projets connus - non exhaustif)

Adopté par la Municipalité de Vevey

dans sa séance du 11 2019

Au nom de la Municipalité
la Syndic/que le Secrétaire

Elina Leimgruber Grégoire Halter

Le/La Syndic/que

Le/La Secrétaire



Adopté par le Conseil communal de Vevey

dans sa séance du 13 juin 2019

Le/La Président/e

Le/La Secrétaire



